



No dossier	Nom des parties	Procureurs	Nature de la plainte	Conseil de discipline	Date et heure	Lieu et salle
12-20-00003	Chantal Alie, c.o., syndique c. Carl Drouin, c.o.	Me Michèle St-Onge Me Jean-François Lehoux	Avoir fait défaut de tenir des dossiers d'élèves du secondaire conformément au Règlement sur les dossiers ainsi qu'aux normes de pratique et aux règles de l'art et en omettant de les tenir à jour (article 3 et 8 du Règlement sur les dossiers); Avoir fait défaut de tenir des dossiers de supervision d'étudiants, de niveau baccalauréat, et avoir fait défaut de les tenir conformément aux normes de pratique et aux règles de l'art (articles 3, 5 et 6 et 8 du Règlement sur les dossiers); Avoir fait défaut de respecter son engagement envers le syndic en omettant de compléter avec succès la formation tenue de dossiers (article 68 du Code de déontologie).	Me Myriam Giroux-Del Zotto, présidente Éric Damato, c.o., membre du conseil Michel Turcotte, c.o., membre du conseil	25 et 26 mars 2021 9 h 30	Par visioconférence *Veuillez communiquer avec la secrétaire du conseil de discipline pour assister à l'audience à distance : genevieve@groyavocate.ca